

Rapport d'activités 2023

Approuvé par l'AG du 13/06/24



*Merci*ssss :

- à l'équipe pour leur travail et leurs contributions quotidiennes à nos actions
- aux publics de notre association pour leur aide à faire évoluer notre projet et pour la motivation qu'ils insufflent au sein de notre association au travers des tranches de vies partagées
- au staff pour leur engagement dans le pilotage quotidien de notre projet collectif
- à l'organe d'administration et à l'assemblée générale pour leur soutien et leurs conseils distanciés dans la conduite de notre association

Collectif Formation Société asbl

Rue de la Victoire 26 boîte 1
1060 Bruxelles

Téléphone : 02/ 543.03.00

Mails : info@cfsasbl.be – isp@cfsasbl.be – ep@cfsasbl.be

Site : <https://www.cfsasbl.be/>

BCE : 432.950.590

BE69 0682 1360 8878 (BIC GKCCBEBB)

RPM Bruxelles





Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce rapport d'activités n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il concerne, néanmoins, tant des hommes que des femmes, ainsi que des personnes non-binaires.

But social désintéressé et objet de CFS asbl

Le but social désintéressé et l'objet de l'association n'ont aucunement été modifiés sur le fond mais ils ont fait l'objet de petites modifications de rédaction dans le cadre du travail de mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations :

Le but social désintéressé de CFS asbl est de lutter contre le déterminisme socio-éducatif en permettant aux adultes issus du monde du travail, avec ou sans emploi, avec ou sans-papiers, d'avoir un meilleur accès aux formations et à la reprise d'études diplômantes et de contribuer ainsi, à notre échelle, à construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire, dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue d'une promotion individuelle et collective.

L'association a pour objet d'organiser des animations, des formations et de la réflexion collective notamment dans les domaines suivants :

- L'insertion socio-professionnelle, par le biais d'actions de formations de base, de préformation et des formations qualifiantes ;*
- La certification des actions de formation, notamment avec la Promotion Sociale ;*
- Le soutien à la reprise d'études supérieures par des adultes peu scolarisés ;*
- L'apprentissage de la citoyenneté ;*
- La formation continuée des travailleurs à titre gratuit ou onéreux ;*
- La production, dans une posture et démarche complice, de réflexions associatives collectives, voire participatives (analyses, études) utiles dans le champ social et contribuant à construire de nouveaux savoirs sociaux stratégiques avec, pour et par les 1ers concernés, leur édition et leur diffusion dans une perspective d'éducation populaire à titre gratuit ou onéreux ;*
- Les expériences culturelles avec et à destination des milieux populaires.*

Dans ces domaines, l'association inscrit ses activités en lien avec les valeurs sur lesquelles se construit l'Education permanente : l'émancipation individuelle et collective, l'égalité et le progrès social, la citoyenneté critique et active, l'exercice des droits, la démocratisation de la culture (l'accès pour tous aux savoirs académiques et à la culture) et la démocratie culturelle (construction et valorisation des savoirs d'expérience des participants).

Dans cette perspective, l'association est organisée en 2 Pôles d'activités :

- ✓ Le Pôle Insertion Socio-Professionnelle (ISP) qui développe ses activités décrites ci-dessous au 3^{ème} étage du bâtiment ;*
- ✓ Le Pôle Education Permanente et Cohésion Sociale (EP/CS) qui développe les activités décrites ci-dessous au rez-de-chaussée du bâtiment.*

Le Pôle Gestion est en soutien administratif, financier et logistique des Pôles ci-dessus et tente de mobiliser au mieux les cadres et moyens financiers pour rencontrer l'ensemble de nos objectifs opérationnels.

Dans un contexte général de fragilité croissante



L'année 2023 constitue la première année complète de travail libérée des incertitudes et entraves des années 2020 à début 2022 liées au contexte pandémique. Notre travail a donc pu s'organiser dans un contexte de santé collective serein ainsi que dans un contexte de sortie de crise énergétique.

Ces différentes crises ont cependant grandement fragilisé des franges importantes de la population avec, évidemment, un impact plus grand et plus durable sur les populations les plus vulnérables de notre région. Elles ont également mis en évidence la place centrale et indispensable des secteurs du non-marchand pour faire face aux situations d'exclusions de plus en plus nombreuses, complexes et multifactorielles rencontrées par un nombre croissant de nos citoyens.

On aurait pu penser que ces différentes épreuves allaient être à l'origine d'un électrochoc « politique » :

- pour favoriser l'accessibilité de tous et toutes à des services de qualité répondant aux besoins de la population avec une attention accrue aux plus précarisés ;*
- pour sécuriser le contexte et le cadre de travail des acteurs de première ligne œuvrant en matière d'aide sociale et de bien-être collectif.*

... on aurait pu penser ... mais force est de constater que le financement du travail social, dans le secteur public comme dans le secteur associatif est toujours insuffisant par rapport aux réalités rencontrées ... dans un paysage budgétaire de nos régions difficile et sans perspectives d'améliorations à moyens termes. Et pourtant, la pression mise sur les structures du non-marchand et l'ensemble de leurs équipes pour qu'elles résolvent des situations sociales de plus en plus complexes est croissante d'année en année.

Les secteurs d'activités de CFS asbl n'échappent malheureusement nullement à ces constats généraux : si certaines augmentations de subsides ont été octroyées pour faire face à certaines dimensions des crises évoquées ci-dessus, le contexte global de travail de notre association (principalement dans le secteur ISP) est structurellement de plus en plus préoccupant. En effet, la structuration du financement de l'ISP en région bruxelloise met en grand danger bon nombre d'opérateurs associatifs bruxellois de formation peu outillés pour faire face aux réalités de financement des instances européennes (retards dans les programmations, flou de certaines règles, rétroactivité de certaines pénalités, ...). D'ailleurs, pour la première fois depuis la mise en place des politiques d'insertion socio-professionnelle en région bruxelloise début des années 90, plusieurs opérateurs bruxellois se retrouvent en situation avérée de risque d'arrêt d'activités et/ou de faillite.

Pour rappel,

- CFS asbl est programmé par le Fonds Social Européen à concurrence d'environ 15% de l'ensemble de ses subsides annuels et est dans l'obligation « préventive » (décidée par le CA par prévention) de constituer une provision annuelle pour risques sur financements européens de 3% de son enveloppe réservée en vue de se prémunir de pénalités probables par l'un ou l'autre niveau d'inspection européenne à venir ;*
- Depuis 2022, notre dossier FSE+ applique la nouvelle méthodologie des coûts simplifiés qui regorge encore de zones de flou en matière de règles à respecter ... nous aurons donc déjà introduit des dossiers de justification portant sur au moins sur 2 années consécutives avant de disposer enfin d'une information claire et précise sur les règles qui seront présumées connues et ayant dû être respectées par les inspections qui auront lieu à partir de 2025.*

La surcharge de travail administratif et l'ingénierie budgétaire des associations continue à gagner du terrain au détriment de nos espaces d'expérimentation, d'initiatives et d'innovation sociale qui étaient à l'origine de la capacité du fait associatif de pouvoir réagir de manière souple et rapide aux évolutions des besoins sociaux avant et en complément des pouvoirs publics.

Dans la continuité de la réflexion ci-dessus sur l'insuffisance de moyens pour rencontrer des besoins sociétaux de base, nous avons participé activement aux actions coordonnées par Lire Et Ecrire Bruxelles contre le tout au numérique dans le cadre des rapports entre les pouvoirs publics et les citoyens, principalement pour ceux et celles qui n'ont pas un accès facile à l'utilisation de cet outil.

... d'épanouissants projets et parcours individuels / collectifs de réflexions et d'insertion mis en œuvre par CFS grâce à une équipe et un public investis autour d'un projet mobilisateur

Dans le contexte général difficile évoqué ci-dessus, l'équipe de CFS asbl et ses publics impliqués dans les actions mises en œuvre ont contribué à faire évoluer nos dispositifs d'insertion socio-professionnelle, d'éducation permanente et de cohésion sociale dans le respect de notre objet social et des cadres réglementaires en vue de tenter de mieux rencontrer les objectifs opérationnels de chaque dispositif.

Notons les principales initiatives / évolutions 2023 suivantes au sein des deux Pôles d'actions du CFS :

En ISP :

L'année 2023 constitue l'année de lancement de la Préformation aux métiers de l'aide aux personnes en remplacement de la formation de base en français-expression. Cette préformation a été pensée pour répondre aux besoins de sécurisation des parcours au bénéfice du public. En effet, ce projet vise à organiser un parcours articulé entre les formations de base et les formations qualifiantes en privilégiant pour chacun, le point d'entrée le plus pertinent selon ses acquis et lacunes et en proposant pour ceux qui en ont besoin, une montée progressive en compétences en parcourant les différentes étapes du parcours. Il s'agit donc d'une étape intermédiaire entre la remise à niveau et le qualifiant avec la perspective de mieux accrocher les stagiaires par des apprentissages qui font sens par leur lien direct avec le métier ciblé.

Notre formation français-calcul a également été remodelée pour permettre aux stagiaires d'effectuer un stage de découverte au terme des sept semaines de cours.

En 2023, nous avons également finalisé le travail entamé en 2022 concernant le test unique et nous l'avons implanté en interne dès le mois de mars.

Enfin, suite à l'obtention par CFS asbl du marché public lancé par Bruxelles-Formation pour la formation Atelier de Services d'Aides aux Personnes (décision début avril 2023), nous avons organisé 2 sessions en 2023.

En EP/CS :

L'année 2023 clôturait le septennat 2017-2023 (prolongation du quinquennat suite à la crise COVID-19). Le rapport général d'exécution portant sur cette période et le plan d'action quinquennal pour les années 2024-2028 introduit en juin 2022, après avis favorable du Service Général de l'Inspection de la Culture de la Fédération

Wallonie-Bruxelles validé en décembre 2022, a conduit en date du 28 novembre 2023 la Ministre de la Culture à décider de la poursuite et du renouvellement de la reconnaissance du CFS à l'axe 2 et à l'axe 3 de l'Éducation permanente.

Cette décision conforte le choix de l'association, dans une perspective d'éducation populaire, de développer une action spécifique à destination de « premiers concernés » conformément à la note d'orientation adoptée par l'Assemblée générale du 12 février 2020.

Raison pour laquelle nous avons pris le parti de mettre la focale dans ce rapport sur les activités axe 2 dédiées aux « premiers concernés », sans que cela ne doive toutefois oblitérer le fait qu'une part considérable du travail réalisé par le pôle consiste aussi en des activités s'adressant principalement aux « acteurs associatifs » mais désormais aussi à un « public large » : qu'il s'agisse de formations gratuites animées en interne, telles par exemple « Pratiques de l'éducation populaire » ou « Pour un numérique de terrain », ou de formations payantes dites « catalogue » dispensées par des prestataires externes, comme par exemple « Faciliter l'intelligence collective », « Travail social communautaire » ou encore « Monte ton anecdote gesticulée ».

Nous limitant pour ces dernières à un simple récapitulatif des intitulés illustrant néanmoins l'amplitude de notre intervention, nous privilégierons donc pour les premières le détail d'une démarche attestant du cheminement accompli par notre association depuis son processus de refondation.

Pôle ISP de CFS asbl

ACTIONS MISES ŒUVRE EN 2023

➤ DANS LE CADRE DE NOTRE DOSSIER FSE+ :

Formations	Conventionné		Réalisé			
	Stagiaires	H x stag.	Stagiaires	H x stag.	Taux de réalisation (heures)	Nbre de stagiaires ayant terminé la formation
FB français-calcul <i>entrées et sorties permanentes tout au long de l'année</i>	50	13.100	50	8.998,5	69 %	42
Préformation métiers aide aux personnes - session 1 du 30/01/23 au 09/06/23 - session 2 du 04/09/23 au 22/12/23	32	14.080	32	9.492,75	67 %	27
FQ aide familial - session du 09/01/23 au 22/12/23	22	32.098	22	20.271	63 %	11
Total agrément ISP	104	59.278	104	38.762	66 %	80
FQ aide-soignant - session du 10/01/22 au 09/06/23	22	41.404	22 +7 (en cours de formation)	31.304,5	76 %	18
FQ aide-soignant* - session en cours du 28/08/23 au 20/12/24 (avec prolongation à déterminer)	22	41.404	24*	8.449,25 (au 31/12/23)	82 % (au 31/12/23)	En cours
Total FSE+	148	142.086	157	78.516	75 %	98

* 24 stagiaires ont bénéficié d'un contrat de formation professionnelle en 2023. Il y a eu 2 abandons au démarrage de la formation : 1 personne a suivi une journée de formation et a ensuite arrêté car la formation ne répondait pas à ses attentes, 1 autre a dû arrêter la formation suite à un accident à la jambe l'empêchant de continuer (sous certificat pendant un mois). En remplacement, 2 personnes ont intégré la formation en novembre 2023.

Pour rappel, les formations mises en œuvre par le Pôle ISP de CFS dans le cadre de notre dossier FSE+ 2023 sont les suivantes :

- 1 formation de base en français-calcul :

Réactivation et remise à niveau de connaissances en français-calcul, logique, méthodes de travail, ou toute autre matière exigée par projet professionnel de la personne sur base d'un

programme individualisé en fonction des prérequis exigés pour ce projet (test d'entrée) et d'une évaluation des prérequis non maîtrisés par la personne.

- 1 préformation aux métiers d'aide aux personnes :

La préformation vise à augmenter les chances de réussir en formation qualifiante d'AF ou d'AS et de s'insérer ensuite durablement à l'emploi.

La formation cible les objectifs suivants :

1. L'acquisition des prérequis propres à ces formations qualifiantes
2. L'acquisition de méthodes de travail adaptées à la formation qualifiante et à une approche par compétences
3. L'acquisition de compétences transversales génériques nécessaires à l'exercice de ces métiers (prérequis professionnels)
4. L'identification de freins éventuels à la formation et la recherche de solutions à ceux-ci
5. La confirmation du projet professionnel et la précision du métier choisi par la découverte des métiers visés et des exigences spécifiques aux formations qualifiantes qui y préparent.

- 2 formations qualifiantes :

- FQ Aide familial :

Depuis plus de 2 décennies, la formation Aide familial a été organisée en collaboration avec CFSAD, le centre de formation adossé à la CSD. CFSAD était donc l'organisme agréé par la COCOF pour organiser cette formation et ce dernier délégua le volet formation théorique à CFS. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'agrément COCOF de CFSAD a été transféré à CFS (Arrêté COCOF 2016/852) et nous bénéficions depuis du financement d'un poste de coordination AF à ½ temps.

Depuis 2016, la session comporte 1.459 heures comprenant :

- 1.152 heures instituées par l'Arrêté COCOF organisant la formation : 500 h de cours théoriques et 652 h de formation pratique en entreprise ;
- 50 heures de cours de communication orale et écrite ont été ajoutées pour que le programme en ISP soit conforme à celui de l'Enseignement de Promotion sociale ;
- 92 heures de préparation à l'épreuve intégrée dans l'enseignement de Promotion sociale (52 heures données par CFS et 40 heures données par un enseignant de l'Ecole de Promotion sociale) ;
- 125 heures de préparation et de passation des évaluations normatives ;
- 40 heures relevant de l'éducation permanente et consacrées à un module sur l'alimentation saine, éthique et durable en lien avec la stratégie GoodFood.Brussels parce que nous considérons que les aides familiaux constituent un relais pertinent pour le développement de pratiques durables au sein des familles. Un second module concerne un module d'initiation au numérique car nous avons constaté que ce point devenait crucial dans le secteur. En effet, notre public devra de plus en plus accompagner les bénéficiaires dans des démarches administratives en ligne.

- FQ Aide-soignant :

CFS organise cette formation depuis 2009 en partenariat avec l'École de Promotion sociale de Saint-Gilles et, à ce jour, 9 sessions de formation d'aide-soignant ont été réalisées.

Depuis septembre 2016, l'école de Promotion sociale de Saint-Gilles disposant d'une nouvelle implantation plus spacieuse, a décidé de rapatrier les cours au sein de cette

nouvelle implantation et a repris à sa charge l'entière responsabilité de l'ingénierie et de l'encadrement pédagogique de cette formation. CFS reste en charge des principales missions suivantes :

- Promotion, information collective, testing, organisation d'un module de détermination, entretiens individuels et réorientations ;
- Aide à la recherche de stage et à la mise à l'emploi ;
- Gestion administrative relative aux contrats des stagiaires ;
- Guidance psychosociale des stagiaires
- Reproduction des exemplaires de l'épreuve intégrée des stagiaires

La formation d'aide-soignant ne fait donc plus partie de notre agrément ISP depuis 2016. Elle fait cependant partie de notre dossier FSE+ et bénéficie d'une convention avec Bruxelles-Formation (pour le volet formation) et d'une convention avec Actiris (pour le volet guidance).

Toutes les formations conventionnées en 2023 ont effectivement été réalisées.

Si le pourcentage de stagiaires qui vont jusqu'au terme de chaque filière de formation est satisfaisant, comme en 2022, l'absentéisme des stagiaires au cours de leur processus de formation constitue une préoccupation persistante malgré l'accompagnement effectué par nos agents de guidance. Les motifs de ces absences cachent des problématiques sociales de plus en plus intenses et complexes qui ont un impact de plus en plus important sur la régularité des présences des stagiaires voire sur leur capacité à aller au terme du dispositif entamé.

Ces problèmes psychosociaux étant de plus en plus récurrents, nous espérons pouvoir engager à mi-temps une personne avec un diplôme d'assistant social qui pourra accompagner les stagiaires de septembre à décembre 2023.

➤ **DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS INITIES PAR BRUXELLES-FORMATION :**

Formations	Conventionné		Réalisé		
	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Nbre de stagiaires ayant terminé la formation
ASAP - session 1 du 24/04/2023 au 07/07/2023 - session 2 du 02/10/2023 au 22/12/2023	30	600	18	598,5	14

* C'est Bruxelles-Formation qui est chargé de la sélection des candidats.

ASAP = Atelier Services aux personnes à destination de demandeurs d'emploi entre 18 et 25 ans ayant un projet d'insertion dans le secteur de l'aide et des soins aux personnes. Dans cette action, l'accent est mis sur la découverte du secteur des services aux personnes par le développement de compétences transversales ainsi que sur l'acquisition d'une expérience utile au travers d'un stage.

Pour info, un second appel à projets initié par Bruxelles-Formation a été obtenu pour 2024 : formation d'Aide-ménagère titres-services (AMTS) à destination de demandeurs d'emploi ayant un projet d'insertion dans ce secteur professionnel ou ayant comme objectif de poursuivre son parcours de formation (par exemple vers FQ Aide familial).

RESULTATS 2023 AU TERME DES PROCESSUS DE FORMATIONS

- Concernant les 22 stagiaires FQ Aide familial 2023 : (au 31/12/23)

- ✓ 11 personnes ont suivi le processus de formation jusqu'à son terme, ont obtenu leur brevet COCOF et la qualification de l'enseignement de Promotion Sociale donnant accès à la passerelle aide-soignant ;
- ✓ Il y a eu 9 sorties positives : 3 ont accédé à un emploi et 6 ont poursuivi leur processus de formation.

Sur les 22 stagiaires qui ont signé un contrat et ont suivi la formation, il y a eu 11 abandons/arrêts pour les raisons suivantes :

- ✓ 2 personnes ont échoué à la session de juin, décision prise suite aux délibérations des membres du jury constitués de la coordinatrice de la formation AF, de la coordinatrice pédagogique, des formateurs, de la responsable stage, d'un membre de la Cocof
- ✓ 2 personnes ont échoué en stage décision prise suite aux délibérations des membres du jury constitués de la coordinatrice de la formation AF, de la coordinatrice pédagogique, des formateurs, de la responsable stage, d'un membre de la Cocof
- ✓ 1 personne a arrêté sans donner de nouvelles
- ✓ 1 personne a arrêté pour accouchement
- ✓ 1 personne a arrêté pour se réorienter vers la préformation car n'arrivait à suivre le rythme de la formation qualifiante + problèmes personnels
- ✓ 3 personnes ont été arrêtées pour cause d'absentéisme trop élevé
- ✓ 1 personne a dû arrêter pour des problèmes de santé
- ✓ + 2 stagiaires de la session précédente (2022) ont terminé leur stage et ont obtenu leur brevet en 2023.

- Concernant les 29 stagiaires FQ Aide-soignant 2023 :

- ✓ 18 personnes ont suivi le processus de formation jusqu'à son terme ;
- ✓ Il y a eu 13 sorties positives (endéans 3 – 6 mois) : 12 stagiaires ont accédé à l'emploi (CDD ou contrat intérimaire) et 1 stagiaire suit des cours de langues.

- Concernant les 32 stagiaires Préformation 2023 :

- ✓ 27 personnes ont suivi le processus de formation jusqu'à son terme ;
- ✓ Pour la 1^{ère} session, il y a eu 14 sorties positives vers un processus de formation : 7 en formations qualifiantes (aide-soignant), 1 stagiaire est entrée en année préparatoire dans une école de soins infirmiers, 5 stagiaires sont entrées en formation de base français-calcul (pour une entrée en FQ aide familial en 2024), 1 stagiaire est entrée en préformation de bureautique.

Pour la 2^e session, nous comptabilisons 11 sorties positives : 9 stagiaires ont été en formation qualifiante aide familial (entrée janvier 2024), 1 stagiaire a arrêté sa préformation en cours de route pour aller à l'emploi et un stagiaire est entré en formation de base.

Sur les 32 personnes qui ont signé un contrat et ont suivi la formation, il y a eu 5 abandons ou des arrêts pour les raisons suivantes :

- ✓ 1 personne a arrêté car n'arrivait pas à concilier vie privée et formation
- ✓ 1 personne a trouvé de l'emploi (sortie positive)
- ✓ 1 personne a arrêté car la formation ne répondait pas à ses attentes
- ✓ 1 personne a arrêté car avait un taux d'absentéisme trop élevé
- ✓ 1 personne a arrêté pour accouchement

- Concernant les 50 stagiaires FB français-calcul 2023 :

- ✓ 50 personnes ont commencé la formation : 8 abandons pour raisons personnelles ;
- ✓ Il y a eu 33 sorties positives : 8 stagiaires en formation qualifiante aide-soignant, 7 stagiaires en formation qualifiante aide-familial, 1 stagiaire est à l'emploi, 2 stagiaires en préformation aux métiers de l'aide aux personnes

- Concernant les 14 stagiaires ASAP 2023 :

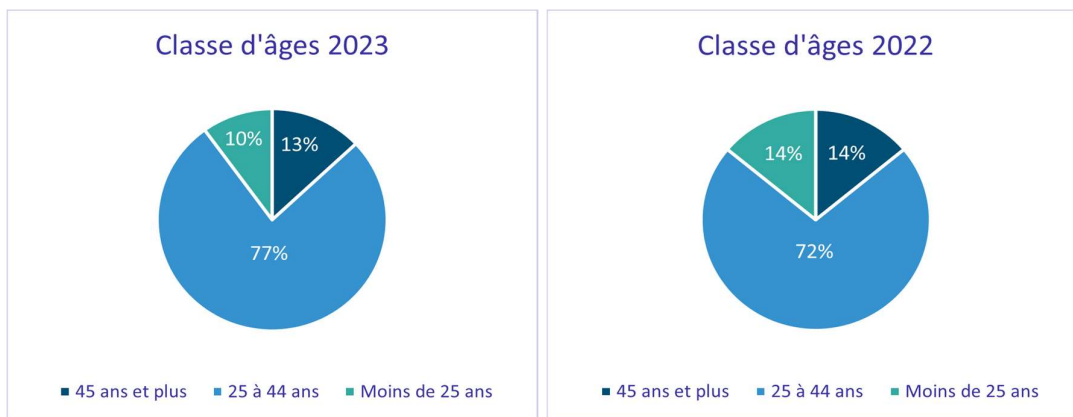
- ✓ 14 ont terminé la formation ;
- ✓ Au terme de la formation, 5 personnes ont réussi leur test pour une formation en auxiliaire de l'enfance, 2 personnes ont souhaité se remettre à niveau en français, 1 personne est entrée en formation qualifiante aide-soignante, 1 est entrée en école de soins infirmiers. Les autres n'ont pas donné suite aux sollicitations ou ont changé de projet.

NOTRE PUBLIC ISP EN QUELQUES CHIFFRES ET DIAGRAMMES

- Classe d'âges :

La répartition entre les tranches d'âges est assez hétérogène d'un groupe à l'autre et d'une année à l'autre. Cependant, globalement, nous constatons une certaine stabilité. Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de contrats signés.

Pourcentage en 2023 pour l'ensemble de notre public (FB/Préfo/AF/AS) :



Ces résultats sont forts similaires à ceux de 2022 même si les moins de 25 ans ont diminué au profit des 25 à 44 ans.

- Sexe :

Notre association attire davantage de femmes que d'hommes dans la mesure où nos formations ciblent les secteurs de l'aide à domicile ou de l'assistance aux soins, secteurs globalement féminisés. Contrairement aux hommes qu'on retrouvera plutôt en formation de base pour des métiers comme ; l'électricité, la construction, le bâtiment, chauffeur poids lourds, la police, l'informatique, ...

✓ Hommes : 15% (pour 18% en 2022)

✓ Femmes : 85% (pour 82% en 2022)

- Nationalité :

La nationalité la plus représentée est celle des ressortissants hors union européenne (Afrique du nord et subsaharienne) qui constitue 55% de notre public en 2023 (pour 65% en 2022). Cette caractéristique peut être mise en lien avec le fait que le secteur de l'aide et des soins à domicile attire largement un public étranger qui n'y est pas (moins) discriminé. Pour augmenter leur chance en formation qualifiante, une grande partie de notre public en formation de base vient se préparer chez nous dans la perspective de s'insérer dans ce secteur. Cela dit, 31% de notre public ont la nationalité belge (30% en 2022) et 14% ont la nationalité européenne (Française, Portugaise, ... pour 5% en 2022).

- Niveau d'étude :

Une très large majorité de notre public est issue de l'immigration subsaharienne (et maghrébine) et bénéficie donc peu de la reconnaissance de diplôme. Derrière l'intitulé « autre » qui représente près de 81% de notre public en 2023 (pour 85% en 2022), on retrouve les diplômes non reconnus, ceux qui ne détiennent aucun diplôme ou qui possède le CEB ou son équivalence. Cette donnée est à mettre en corrélation avec les données de la nationalité qui montrent l'origine non européenne de la majorité du public accueilli, à quoi il faut encore ajouter une part des personnes ayant acquis la nationalité belge après une scolarité hors UE.

- Durée d'inoccupation :

Nous constatons que 30% de notre public a une durée d'inoccupation entre 6 et 18 mois (68% en 2022). Par contre, 46% sont sans occupation depuis plus de 18 mois (30% en 2022). Cette augmentation s'explique par des parcours d'insertion plus longs comme de devoir passer par des cours de langues

(d'alphabétisation, FLE, primo-arrivants) avant de pouvoir bénéficier d'une remise à niveau pour ensuite accéder aux formations qualifiantes et d'exercer le métier de leur choix. Souvent cela peut prendre quelques années avant qu'ils parviennent à acquérir les « soft skills » attendus. Un certain nombre de ce public sont des mères qui attendent parfois que leur enfant soit scolarisé pour entamer des formations de leur côté. Le public inoccupé depuis moins de 6 mois a augmenté de manière significative: nous sommes passés de 2% à 24%.



ACCUEIL ET SELECTION DES STAGIAIRES

Nous avons organisé 44 séances d'information en 2022 concernant les formations reprises dans notre dossier FSE :

- Séances d'information mixtes (préformation, aide-familial et aide-soignant) : 2
- Séances d'information regroupées (préformation et aide-familial) : 7
- Séances d'information regroupées (préformation et aide-soignant) : 1
- Séances d'information axée sur la préformation : 8
- Séances d'information axée sur la formation qualifiante d'aide-familial : 3
- Séances d'information axée sur la formation qualifiante d'aide-soignant : 5
- Séances d'information axée sur la formation de base français-calcul : 18

Le processus de recrutement se déroule de la manière suivante :

- **Première étape** : inscription à une séance d'information et de tests
- **Deuxième étape** : participation à une séance d'information et de tests
- **Troisième étape** :

Pour la formation de base français-calcul :

- a) Entretien individuel avec la formatrice principale et/ou l'agent de guidance de référence
- b) Réorientation ou entrée en formation

Pour la préformation aux métiers de l'aide aux personnes :

- a) Réorientation ou entrée en formation après correction des tests
- b) Invitation à un entretien individuel avec l'agente de guidance + l'agente de suivi

Pour les formations qualifiantes :

- a) Réorientation ou entrée en formation après correction des tests

- b) Invitation à un module de détermination (MOD) de 3 jours
- c) Participation au module de détermination
- d) Entretien individuel avec la coordinatrice AF + 1 ou 2 agents de guidance
- e) Réorientation ou entrée en formation

Ce travail important peut être synthétisé de la manière suivante pour les quatre formations reprises dans notre agrément COCOF ISP :

	Nbre inscriptions séance info	Nbre Séances info organisées	Nbre personnes invitées/présentes Séance info	Nbre personnes ayant passé Tests	Nbre personnes ayant passé Entretiens
FB Français-calcul	127	18	127/80	77	47
Préformation aux métiers de l'aide aux personnes	126	18	126/79	75	40
FQ Aide familial	108	10	108/59	59	25
FQ Aide-soignant	169	8	169/113	113	30

AUTRES INFOS DU POLE ISP ... (en vrac)

Notons les principales infos suivantes :

- ✓ Plusieurs sorties culturelles (*dans le cadre de notre partenariat avec l'asbl Article 27*) avec nos stagiaires ont été organisées dans des théâtres, musées et cinémas, ...
- ✓ Collaborations avec plusieurs structures partenaires dans le cadre de différents projets :
 - Coordination d'Action Sociale où les principaux sujets de travail ont porté sur les familles monoparentales, le vote de l'ordonnance Bruxelles numérique, Trajet Emploi...
 - Jury des Ateliers « 1001 métiers » et « Vitrine » organisés par la Mission Locale de Bruxelles qui portent sur l'insertion des CE sur le marché de l'emploi ou dans un objectif de formation professionnelle qualifiante
 - Portefeuille Zone Sud du dossier FSE+ (*Brusynergie*) principalement sur l'élaboration d'un calendrier des formations organisées à l'échelon zonal et sur une réflexion partagée sur les processus de recrutement et leur complémentarité par le biais d'un groupe de travail spécifique
 - Groupes de travail organisés par la FEBISP sur les matières suivantes : la sécurisation des parcours, les troubles dys, de l'accroche à la sortie du public ISP
 - Participation à la Journée des Partenaires organisée le 30/11/23 par Bruxelles-Formation
 - Participation au salon de la Formation de Bruxelles-Formation des 21 et 22 mars 2023
 - Participation au Trajet Emploi du 19/04/23
 - ...

Pôle EP et CS de CFS asbl

ACTIONS MISES ŒUVRE EN 2023 EN COHESION SOCIALE

L'action que le CFS déploie dans le cadre de sa convention en Cohésion sociale depuis 2016 se concrétise par « la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité » relevant de l'axe prioritaire « Le "vivre ensemble" » qui a été modifié par le décret de 2018 en « Le vivre et faire ensemble » (P4B). Comme les années précédentes, elle s'est déclinée en 2023 à travers différents types d'activités dont la réalisation a pu **proposer au public autant d'espaces de rencontre et d'échange sur des problématiques sociétales que celles-ci ont été abordées sur base d'une variété de moyens de communication retenus pour leurs potentialités participatives**. Avec pour finalité de générer un questionnement et appuyer une prise critique sur notre temps, nous avons proposé aux participants une immersion encore accrue cette année dans l'analyse de ce que « faire société » peut signifier pour les uns et les autres en les invitant à partager leurs expériences, sentiments et opinions autour de questions explorées au départ de différentes formes de témoignages.

Qu'elles se soient appuyées sur des films et vidéos, des affiches, peintures et photographies, des visites, des exposés oraux et conférences gesticulées ou encore des poésies, slam et spoken word, les activités organisées par le CFS ont, dans cette perspective, cherché à satisfaire aux enjeux d'interactivité des séances, d'hétérogénéité du public et de qualité du dialogue que nous avons particulièrement ciblés dans notre action suite à son redéploiement l'an dernier. En réunir les conditions de possibilité nous a amené à privilégier deux orientations pouvant avantageusement se faire écho : **l'accent sur la capacité du public à lutter pour revendiquer des droits d'une part et d'autre part le recours comme personnes ressources à des experts du vécu**. Conscients de la verticalité du schéma classique de sensibilisation induisant un rapport hiérarchisé, nous avons de la sorte cherché à atténuer voire à brouiller ce dernier en instaurant davantage d'horizontalité dans la relation entre intervenants et participants et même en substituant à sa dynamique habituellement descendante une dynamique ascendante. Si nous avons continué à décliner nos activités selon le type de public auquel elles s'adressent (*le grand public considéré comme se composant de citoyens, les acteurs associatifs mêlant professionnels et militants du non-marchand et les premiers concernés par des conditions d'existence précaires*), c'est-à-dire en fonction d'une catégorisation opératoire déterminée par sa proximité avec les questions qui le préoccupent, ces orientations ont eu l'intérêt d'en accentuer la porosité et de rassembler une diversité de profils autour d'un **dialogue sur la construction d'un monde commun pouvant contrebalancer les asymétries entre individus au profit de solidarités plus affirmées**. Conçues tels des lieux de frottement interculturel, nos activités ont ainsi permis la mise en débat d'une série de thématiques toujours choisies en interne mais, dans un souci égalitaire, de manière relativement générique si nous voulions laisser une place plus substantielle aux apports du public.

Dans cette optique d'appropriation de ses séances par l'ensemble de leurs protagonistes, la programmation du CFS s'est vouée au travers des multiples sujets traités à l'encadrement d'une connaissance mutuelle et d'une reconnaissance réciproque **en privilégiant dans la mixité ce qu'elle est capable d'amorcer comme discussions sur les sujets que nous traitons de manière à interpeller le public par la richesse de sa diversité**. Concrètement, au travers de thématiques touchant à l'histoire des mouvements sociaux comme à la mémoire des luttes sociales, à l'expression citoyenne des personnes précarisées comme à l'interpellation politique des femmes sans-papiers, au travail de l'interculturalité dans les associations belges comme à la découverte de l'altérité depuis l'étranger, aux dynamiques migratoires comme à la crise de l'accueil des migrants, à la toxicomanie et au sans-abrisme chez les femmes comme aux assignations liées aux identités sexuelles, ou encore à l'approche

participative, aux trajectoires socio-professionnelles, à l'accessibilité des soins de santé ou à l'impact des défis écologiques, notre programmation a été l'occasion pour les Saint-Gillois et plus largement les Bruxellois de se joindre à une réflexion favorisant le lien social.

Le projet de Cohésion sociale du CFS, à travers la réalisation de 51h30 d'activités totalisant 20 séances, a réuni au total environ 430 personnes en 2023, année de clôture du quinquennat – octennat – débuté en 2016 et terme de sa convention conclue dans ce cadre avec la Commune de Saint-Gilles et la COCOF. Cette année a aussi été celle de l'introduction d'une **demande d'agrément dont l'octroi a été sanctionné par arrêté du Collège de la COCOF en date du 30 novembre 2023**. Cet agrément, portant sur les années 2024-2028, comprend outre la reconduction de l'association dans la P4B, l'orientation spécifique n° 2 « Impulsion pour l'inclusion des publics ayant un trajet migratoire » dédiée aux personnes sans papiers.

ACTIONS MISES ŒUVRE EN 2023 EN EDUCATION PERMANENTE

FORMATIONS AXE 2 (ET AXE 1 en vertu du principe de transversalité) DU DECRET EP :

➤ LES FORMATIONS « PREMIERS CONCERNES »

✓ LA FORMATION DES COLLECTIFS DES SANS-PAPIERS (EN PARTENARIAT AVEC L'UP)

1. LE BUREAU D'ETUDE DES SANS-PAPIERS (BESP)

Le BESP a été fondé sur la volonté d'appuyer les luttes pour les droits des Sans-Papiers en dotant les collectifs des sans-papiers d'un organe d'analyses politique et stratégique.

Dans le cadre de la convention entre le CFS et l'Université populaire (UP), le BESP supervise l'ensemble des actions que le CFS mène à destination de ces collectifs et assure leur cohérence générale au-delà des activités/formations valorisables pour le CFS.

Le BESP est composé de deux travailleurs de CFS (Serge Bagamboula et Modou Ndiaye) et du Président du l'UP (Alain Leduc), et est élargi à la direction du pôle EP-CS (Khalid Chatar) dans le cadre d'une réunion de suivi mensuelle.

2. LA FORMATION DANS LE CADRE DU PROJET Y EN A MARRE (YEAM) 2.0

Pour rappel, le projet YEAM est né pour répondre à des besoins liés à un contexte politique très défavorable à la régularisation des personnes sans-papiers. En effet, une multitude de conditions administratives et de violences institutionnelles sont arbitrairement infligées à ces publics, créant une politique migratoire fondée sur une **mécanique du découragement**. Le projet YEAM s'est donc développé pour répondre à la nécessité des personnes sans-papiers de s'organiser elles-mêmes en vue d'initier des dynamiques et des projets à partir de besoins, de préoccupations, et de priorités ancrés dans leurs conditions de vie.

Le projet YEAM met en relation une personne sans-papiers avec une personne soutien pour l'accompagner dans ses démarches juridiques et administratives, ainsi que dans sa

trajectoire personnelle vers de meilleures conditions de vie et vers une réappropriation de ses droits.

Réalisé en partenariat avec la Voix des Sans-Papiers (VSP) et l'Université populaire (UP), ce projet se traduit au sein de CFS par des journées de formations permettant une meilleure connaissance des procédures juridiques en lien avec l'introduction d'un dossier de demande d'asile/de régularisation, ainsi qu'une véritable réflexion critique, éthique et politique quant à ce que signifie un accompagnement-soutien dans ce contexte particulier.

Après quelques années d'expérimentations empiriques, le projet Y EN A MARRE a évolué (*version YEAM 2.0*) notamment suite à des améliorations dans le fonctionnement du comité de pilotage et dans la clarification de ses missions. Celui-ci est toujours composé d'une majorité de personnes concernées (les experts) et de soutiens en appui (alliés). Actuellement, le **comité de pilotage est constitué de 17 membres**, dont 7 personnes sans papiers, 3 personnes régularisées et de 7 personnes-soutien.

Durant l'année 2023, le comité de pilotage a organisé 3 séances de formation, une séance d'information juridique sur les procédures, ainsi que des mises en lien à chaque trimestre.

C'est dans ce droit fil que le comité accompagne **28 binômes** actifs dont la grande majorité a pu constituer et introduire des dossiers de régularisation ou de demande d'asile.

Le partenariat avec l'Université populaire (UP) a contribué à mieux former, outiller les formateurs du CFS impliqués dans ce projet au travers d'un accompagnement réflexif et méthodologique.

A ce stade, et dans la continuité de ce qui a pu être constaté durant l'année 2022, il y a une **augmentation significative d'obtention de titres de séjour avec l'aide de leur accompagnant**.

Le comité organise également chaque fin d'année académique une mise au vert afin de faire une évaluation générale, à la fois quantitative et qualitative. Des formateurs du CFS sont également impliqués dans cette évaluation, qui précisera le nombre de binômes ayant pu aboutir à l'obtention d'un titre de séjour.

3. LA FORMATION A LA DEMANDE DU COMITE DES FEMMES SANS-PAPIERS EN 2023

Depuis 2020, le Collectif Société Formation (CFS) a entamé un travail de formation avec le comité des femmes sans-papiers tous les jeudis de 9h à 13h. Ces femmes sont en quête des savoirs pour consolider leur intégration en Belgique et pour renforcer leur lutte collective. Leur combat porte essentiellement sur **l'accès au séjour via la régularisation**. En dépit de leur situation administrative précaire, les femmes du comité font preuve d'engagement, participent activement à nos formations, et développent des compétences quant à leurs droits en Belgique et aux stratégies pour les revendiquer collectivement.

En tant qu'Animateurs - Formateurs - Chercheurs au CFS-EP, ayant nous-mêmes vécus ce parcours de sans-droit, nous appuyons nos formations autant sur des savoirs-expérientiels que sur des savoirs plus formels, en tentant de dégager un savoir collectif utile à l'amélioration des conditions de vie (individuelles et collectives) des femmes sans-papiers plus spécifiquement, et -de manière plus générale- de toutes les personnes sans-papiers.

Nous encourageons les personnes concernées¹ par la problématique (femmes sans-papiers) dans cette quête qui correspond bien à une "**lutte**", avec la conviction que leur participation et leur implication sont déterminantes dans l'amélioration de leurs statuts.

Et c'est dans cette perspective que nous appréhendons ces formations comme des espaces desquelles peuvent se construire des revendications contribuant à transformer les situations précaires dans lesquelles sont installées les femmes du comité.

L'objectif général de nos formations au CFS est de construire des savoirs sociaux stratégiques à partir des vécus et des expériences personnelles des femmes sans-papiers. Durant ce processus, les femmes passent de la parole individuelle à la parole collective. Elles objectivent les écueils qui jonchent leurs parcours migratoires, et déterminent leurs besoins réels pour les traduire en revendications. La réflexion politique et la construction des savoirs se nourrissent du croisement et de la mise en communs des différents témoignages individuels.

La méthodologie participative sur laquelle s'appuie le processus pédagogique :

- Partir des expériences sociales vécues ;
- Procéder à l'analyse collective de ces situations ;
- Compléter ces analyses en les croisant avec d'autres savoirs existants ;
- Identifier les perspectives pour faire évoluer les situations des femmes sans-papiers ;
- Décider collectivement des modalités d'action.

Les objectifs spécifiques de nos formations en 2023 ont été :

- D'analyser et de sérier les obstacles de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ;
- De construire des revendications thématiques, claires et situées ;
- D'impliquer pleinement les femmes concernées par la situation de précarité de séjour, dans la recherche des solutions transitoires ou durables sur les sujets qui les concernent ;
- De consolider leur pouvoir d'agir affaibli par la précarité de séjour ;
- De développer de nouvelles compétences ;
- De valoriser et légitimer leurs expériences et expertises ;
- De développer des réseaux et des alliances stratégiques avec des organisations solidaires ;
- De renforcer la mobilisation et les actions collectives pour les droits des personnes sans-papiers ;
- De renforcer leurs dossiers de demande régularisation via l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

De la formation à l'expression collective dans l'espace public :

¹ Les premiers concernés sont des personnes qui subissent les conséquences d'une situation donnée. Ces personnes peuvent avoir besoin d'être aidées, elles ont surtout besoin de solidarité, et pour leur dignité elles ont besoin de préserver leur autonomie (faute de quoi elles sont « minorisées », infantilisées). L'autonomie, cela consiste à faire ses propres choix, en tant que personne et en tant que groupe social – ce qui ne veut aucunement dire de faire ses choix en ignorant le contexte.

« La lutte des sans-papiers ne se gagne pas en étant isolées. C'est une lutte qui se gagne collectivement » (le comité des femmes sans-papiers)

C'est la raison pour laquelle la formation du comité des femmes sans-papiers contribue à favoriser des collaborations avec différentes organisations, comme celle avec l'ASBL *Habitant.e.s des images* et *Xeno- ASBL*, qui a permis au comité des femmes sans-papiers de réaliser des capsules vidéo pour alimenter l'animation et la réflexion le 17 février 2023 à Globe Aroma autour de **la condition des femmes sans-papiers**. C'est de là que 6 revendications ont été conçues par le comité des femmes sans-papiers, *Xeno- ASBL* et *Habitant.e.s des images ASBL* lors de cette journée publique de réflexion². Ces revendications et les témoignages qui les accompagnent sont consultables en téléchargeant le dossier "[prog-revendications_final-1.pdf](#)".³

Ce travail d'accompagnement formatif a par ailleurs ouvert diverses collaborations autour de projets permettant de renforcer les luttes pour les droits et l'émancipation des femmes sans-papiers :

- Participation à la réalisation du **podcast**⁴ avec *getting the voice*.
- Rencontre avec le PAC, le Librex, et la Maison du livre de Saint-Gilles pour la réalisation du projet **chants en luttes** (février 2024).
- Rencontre avec Maïka et Leila, pour une participation au projet de Zinode en vue de la **Zinneke parade 2024**.
- Collaboration avec le **MRAX**

Dans le cadre de nos formations avec le comité des femmes sans-papiers, l'année 2023 a également été marquée par l'analyse de l'actu politique migratoire en Belgique 2023.

De cette analyse faite avec, pour et par le comité des femmes sans-papiers, il en ressort qu'après deux législatures de passage à vide pour les sans-papiers et du déni de leur situation, les pouvoirs publics continuent à éviter le débat de fond sur la question de la régularisation des sans-papiers. En effet, **l'accord du gouvernement en matière d'asile et migration** publié en date du 9 mars 2023 avait fait une impasse totale sur l'accès aux droits des personnes sans papiers. Au sein du comité, les femmes en ont conclu qu'en l'état cet accord contrevient aux engagements de la Belgique (voir le **communiqué de presse** rédigé par le comité des femmes⁵).

Cet accord avait conduit le comité des femmes sans-papiers à organiser **un rassemblement**⁶ le jeudi 13 avril 2023 à la Place du Luxembourg, à Bruxelles, pour demander aux députés fédéraux de ne pas être complices du déni de leur existence en Belgique et de leur « vulnérabilisation ».

¹ Ci-dessous les liens de quelques vidéos découlant de ce travail

- <https://www.youtube.com/watch?v=ys32GeAcyTk>
- https://www.youtube.com/watch?v=GqeC_8KOurM
- <https://youtu.be/Vl079qVnyeA>

² <http://www.habitants-des-images.be/les-femmes-dexil-se-mobilisent/>

³ <https://www.gettingthevoiceout.org/podcast-3-femmes-en-exil-et-enfermement/>

⁴ <https://stuut.info/Communique-de-presse-du-Comite-des-femmes-sans-papiers-1630>

⁵ <https://stuut.info/RASSEMBLEMENT-LA-REGULARISATION-1746>

Dans la poursuite de leur analyse, les femmes du comité ont pris acte que la régularisation des sans-papiers est un sujet tabou au sein des différents partis politiques, car trop clivant et source de tensions quant aux priorités thématiques de ces partis. Aussi, pour ne pas faire un saut dans le vide à l'aube d'une année 2024 où se concentrent toutes les élections, le comité des femmes sans-papiers a souhaité se former à l'élaboration de plaidoyers et de stratégies pour inscrire leurs revendications dans cet agenda politique.

Pour progresser dans ce sens, le comité des femmes sans-papiers sollicitera en début 2024, plusieurs associations travaillant avec les femmes sans-papiers afin de produire ensemble, et surtout avec leur soutien, **un mémorandum à l'attention des partis politiques belges**. Ce mémorandum devra mettre en relief les aspects spécifiques des femmes sans-papiers afin de plaider leur régularisation.

La formation durant l'année 2023 a également abordé **la problématique de l'accès à la formation pour les personnes sans-papiers**. En effet, en Belgique les personnes sans-papiers ne sont pas autorisées à travailler ni à suivre de formation. Pour mieux affiner et mettre en œuvre leurs revendications, les femmes sans-papiers ont interpellé les responsables de l'Université populaire de Bruxelles et du CFS sur les raisons interdisant l'accès à la formation professionnelle aux personnes sans-papiers. Cette interpellation a par ailleurs ouvert une réflexion en interne à CFS pour examiner les possibilités d'ouvrir certaines formations du pôle ISP aux membres du comité des femmes sans-papiers. Cette réflexion doit se poursuivre pour dégager les marges de manœuvre que notre association peut investir dans le cadre de ses agréments.

De l'appropriation des savoirs produits :

Les porte-paroles du comité des femmes sans-papiers ont pu s'appuyer sur le travail réalisé collectivement pour initier différentes interventions et interpellations publiques :

- Intervention de Leticia le dimanche 26 février 2023 de 18h30 à 20h à la maison du développement durable à Louvain la Neuve.
- Intervention d'Emérance, Espérance et Bintou dans le cadre d'une rencontre avec la représentante de la ministre Nawal Ben Hamou le vendredi 23 juin 2023.
- Intervention de Leticia et Azad le 24 juin 2023.
- Intervention d'Henriette, Bintou et Fortunat à la matinée d'échanges sur la "la carte ardente", à Liège le vendredi 30 juin 2023.
- Participation de Leticia et Henriette au Colloque autour du "statut de la parole". Sur deux jours, les 4 et 5 octobre 2023. Organisé par le service de santé mentale Ulysse.



Quantitativement, les formations à destination des collectifs de Sans-Papiers représentent un volume de :

Activités 2023	Heures	Axe
Formation du Comité des femmes sans-papiers	269h	2
Numérique : enjeux et outils (Comité des femmes)	81h	2
Carrefour des solidarités	6h	1
Y en a marre : Formation initiale à l'accompagnement	47h	2
Élections 2024 : Construire un plaidoyer politique des	8h	2
Plaidoyer pour la régularisation des soignantes (Comité	3h	2
Chants de luttés (Comité des femmes)	27h	1
Zinneke 2024 (Comité des femmes)	22,5h	1
[Combat des sans-papiers au féminin] (partenariat MRAX	18h	1
Atelier de plaidoyer politique (Comité des femmes,	16,5h	1
Total Heures valorisables 498h		

Enfin, notre public faisant face à des difficultés multifactorielles et des situations d'extrême précarité, le suivi des dossiers de régularisation individuels des femmes sans-papiers fait partie intégrante du processus d'accompagnement que nous réalisons au CFS.

✓ LA FORMATION DES COLLECTIFS D'ALLOCATAIRES SOCIAUX :

AGIR CONTRE LE NON RECOURS AUX AIDES ET SERVICES DU CPAS

Initié en 2022 dans le cadre d'un partenariat avec le CPAS de Saint-Gilles, ce projet de **lutte contre le non-recours aux droits sociaux fondamentaux** s'est prolongé en 2023 à la demande des participants. Pour rappel, Ce processus rassemblant une vingtaine d'allocataires sociaux avait pour objectif général de **former des portes-parole** à même de porter des **propositions/recommandations** pour améliorer l'accès aux aides et services du CPAS. Sur base des recommandations présentées aux responsables du CPAS, certaines améliorations ont pu être observées par les participants :

- Mise en place de séances d'informations collectives
- Application généralisée de la carte médicale pour une durée de 12 mois

Ces avancées encourageantes ont incité les participants à poursuivre cette dynamique collective en s'instituant comme acteurs et interlocuteurs en faveur de droits sociaux effectifs. Un évènement a par ailleurs conforté cette volonté de se fonder en collectif : la participation à un colloque intitulé « *la place de la parole des publics dans les CPAS* ».

Le hasard du calendrier a fait que ce colloque rassemblant des professionnels des 19 CPAS de la région bruxelloise s'est déroulé le premier jour d'une série de grèves dénonçant les conditions de travail dans les CPAS. Ce colloque qui devait faire la part belle à la voix des allocataires sociaux a fait place à l'expression des nombreuses difficultés des travailleurs sociaux des CPAS (*pénurie d'assistants sociaux, surcharge de dossiers, turn over et burn out importants,...*). Cet évènement a fait naître au sein du groupe la conscience que les conditions de travail des agents du CPAS ont un impact direct sur leurs situations sociales et leur accès aux aides.

C'est dans ce droit fil que le groupe s'est institué en tant que collectif, en réinvestissant l'acronyme CPAS : le CAPS (collectif d'actions participatives et solidaires).

Pour poursuivre son travail autour de la lutte contre le non-recours, le collectif a souhaité être à l'initiative d'un nouveau projet : convoquer des **assises du social** en mettant le focus sur le lien entre le phénomène de non-recours et les conditions de travail en CPAS. L'objectif étant

de favoriser un dialogue vertueux entre usagers et travailleurs dans une perspective de lutte efficace contre le non-recours aux aides et services du CPAS.

A la demande du CAPS, les formations 2023 ont consisté à outiller les membres du collectif à la mise en œuvre de leur projet :

- L'identification et l'analyse des problématiques des travailleurs en CPAS
- La définition du projet et de ses objectifs (pitch elevator,...)
- La communication liée au projet
- Le développement de réseaux et partenariats
- La recherche de financements
- Les outils créatifs et méthodologies participatives pour animer l'évènement (Digital storytelling, Théâtre forum,...)
- etc...

Les participants ont pu s'appuyer sur ces apprentissages pour rencontrer diverses organisations engagées dans la lutte contre la pauvreté et intervenir dans le cadre de différents évènements publics :

- Expo-échange « *la dignité retrouvée/bafouée en CPAS* » (17/3/23 au CFS)
- Café-philo « *la dignité retrouvée/bafouée en CPAS* » (avril 2023)
- Participation à la manifestation du 19/4 devant les CPAS bruxellois
- Rencontre avec le Président de la Ligue des Droits Humains
- Intervention à destination des enseignants et chercheurs de la Haute Ecole Odisee (mai 23)
- Rencontre du Comité Vigilance en Travail Social (mai 2023)
- Rencontre du mouvement Travail Social en Lutte (septembre 2023)
- Intervention au colloque « *Le CPAS comme moteur dans la lutte contre la pauvreté* » (17/11/23 au Circularium)
- Participation au Colloque « *travail social clandestin* » (23/11/23)

Ces différents moments ont à chaque fois été des opportunités pour les membres du CAPS de faire connaître leur projet, de développer leur réseau, de mettre à l'épreuve leur présentation et leurs outils, ..et surtout **d'exister en tant que partie prenante et à part entière** dans la lutte contre le non-recours aux droits sociaux.

Ajoutons qu'un **budget participatif** de 5000€ a été mis à disposition du collectif pour soutenir la mise en œuvre de projets et initiatives de lutte contre le non-recours.

Depuis mai 2023, le CAPS s'est associé à un autre collectif d'ayants-droit soutenu par la Haute Ecole Odisee, le collectif CARTACH. Les deux collectifs se sont regroupés autour du projet « des assises du social » en développant un travail de recherche compilant des récits d'allocataires sociaux et de travailleurs de CPAS sous forme de Digital storytelling. Ces récits alliant une double perspective viendront alimenter les échanges dans le cadre de ces assises du social.

Enfin, à l'instar des formations à destination des collectifs de sans-papiers, l'accompagnement formatif des collectifs d'allocataires sociaux implique également un **suivi individuel** non négligeable pour prendre en considération les obstacles à une participation effective au sein d'une dynamique collective émancipatrice.

D'un point de vue quantitatif, ce processus représente un volume de 226,50 h d'activités valorisables à l'axe 2.

➤ LES FORMATIONS « ACTEURS ASSOCIATIFS »

✓ DISPENSÉES PAR L'EQUIPE INTERNE :

Intitulé de la formation	Heures réalisées
Le travail social : quelles prises sur ses évolutions ? (partenariat Travail Social en Lutte)	32
Pratiques de l'éducation populaire (partenariat PICOL)	56
Pour un numérique de terrain (partenariat PUNCH)	52
L'approche participative, c'est l'affaire de tou·te·s (partenariat DUNE / Réseau nomade)	8.5
Total Heures valorisables 148,5h	

✓ DISPENSÉES PAR DES VACATAIRES EXTERNES :

Ces formations, organisées en modules courts, se sont principalement adressées à des professionnels du secteur social au sens large (*ISP, Alpha, maisons médicales,...*) issus tant de l'associatif que de services publics. Elles ont pour objectif général de **contribuer à outiller les opérateurs sociaux dans le cadre de leurs missions, et ce dans une perspective de formation continuée.**

D'un point de vue quantitatif, ces formations représentent un volume de :

Intitulé de la formation	Heures réalisées
Atelier de facilitation visuelle – Niveau 1 – Session 1	13
Initiation à la méthodologie du travail social communautaire	14
Venez vous initier aux jeux-cadres de Thiagi ! – Niveau 1 – Session 1	13
La participation : pourquoi et comment ? Formation des coachs participation des réseaux SMEA (offre SPF Santé publique / Co-Incidences)	12
Comment mobiliser un public « sous contrainte » ? Échange de pratiques (Semja)	12
Balises et outils méthodologiques pour accompagner les groupes	14
Dépasser les biais cognitifs pour mieux interagir en groupe	13
La participation, pourquoi et comment ?	14
Le photolangage, un outil d'animation vivant !	13
Faciliter l'intelligence collective	19,5
Travailler en réseau et en partenariat	14
Travail social communautaire : balises et outils (offre FDSSB / Co-Incidences)	19,5
Travailler avec un public « contraint » : posture de l'intervenant-e et outils de communication	20
Gestion mentale – Niveau 1	35
Atelier de facilitation visuelle – Niveau 1 – Session 2	13
Venez vous initier aux jeux-cadres de Thiagi ! – Niveau 1 – Session 2	13
Communiquer avec bienveillance et efficacité	13
L'assertivité au service de mon bien-être et de mes relations	14
Travailler avec un public « contraint »... (offre Convivial / Sabine Muller)	13
À pleine voix. Atelier d'écriture orale poétique et musicale	16
Boostez vos anti-stress naturels : rire et lâcher-prise !	13
Atelier de facilitation visuelle – Niveau 2	13
Monte ton anecdote gesticulée	21
Jeux-cadres de Thiagi – Niveau 2	13
Total Heures valorisables 368h	

➤ **AXE 3 DU DECRET EP – LES PUBLICATIONS** (*analyses, études et recherches participatives*) :

L'action déployée par le CFS dans l'axe 3 de l'Éducation permanente s'est concentrée en 2023 sur des questions relatives aux trois thématiques de sa ligne éditoriale les plus développées durant le quinquennat pour ce qu'elles reflètent dans l'ensemble le spectre des préoccupations et la sphère d'intervention de l'association. Dans la lignée de ces dernières années également, elle s'est saisie de l'opportunité introduite par la modification décrétole de 2018 de pouvoir nourrir une réflexion approfondie en produisant, outre deux analyses, deux études ainsi qu'une recherche participative lui permettant de traiter avec davantage d'acuité les problématiques sociétales identifiées.

La thématique « **Le Labocoop, une éducation populaire pour, avec et PAR le peuple** » a pour objectif de permettre aux premiers concernés de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de devenir co-auteurs de textes intégrant les savoirs de chacun, de définir de nouvelles stratégies de résistance, de combat ou de contournement, et d'en devenir porteurs.

Confirmant cette optique, et en continuité avec les travaux menés au sein du Bureau d'Études des Sans-Papiers (BESP), la recherche participative « **VSP, l'odyssée des sans-papiers ? Une contribution aux luttes des sans-papiers pour la régularisation** » est portée par un comité de pilotage expressément mis en place par La Voix des Sans-Papiers de Bruxelles. Elle revient sur près de dix années d'existence du collectif, une histoire qui restait à écrire afin d'en capitaliser et valoriser les acquis et dont le projet, conçu progressivement depuis plusieurs années et décidé en 2022, a réuni une douzaine de responsables de VSP témoignant de leur périple personnel jusqu'à leur passage dans l'une des 23 occupations pensées comme autant d'expériences et d'apprentissages amenés à former une unité d'action pour établir un rapport de force et imposer un dialogue avec les autorités. École de lutte et temple des savoirs, VSP en affinant un mode opératoire original et un modèle de gestion et de gouvernance démocratiques a ainsi acquis des compétences dont cette recherche entend non seulement appuyer l'appropriation par ses membres mais aussi, par sa mise en débat dans l'espace public débutée en 2024, renforcer la mobilisation au bénéfice de tous les sans-papiers et donc de la société.

Pareil souci d'amélioration de la situation des sans-papiers se retrouve dans l'examen d'une alternative aux documents légaux d'identité avec l'analyse « **Une carte de "citoyenneté urbaine" à Bruxelles ? Présentation et enjeux** » qui interroge les avantages et inconvénients d'une pièce d'identité dont l'octroi, non déterminé par la nationalité ou la régularité du séjour, placerait tous les habitants sur un même pied en leur donnant un égal accès à une série de services et dont la mise en application améliorerait considérablement la vie quotidienne des sans-papiers à condition toutefois, estiment les collectifs de la Coordination des Sans-Papiers, de ne pas déformer leur combat pour la régularisation.

À travers cette recherche participative et cette analyse, le CFS défend et concourt à l'effectivité des droits des personnes sans papiers en les accompagnant pour exprimer leur propre voix et porter elles-mêmes leurs revendications et ainsi contribuer à renforcer leur visibilité.

La thématique « Histoire associative, sociale, populaire et de l'immigration » se destine à promouvoir une conscience collective du devenir historique à travers une vision située et critique du passé pour en envisager les implications dans le présent et explorer le sens des mouvements militants dans le dessein de circonscrire leurs perspectives dans un futur proche.

Inversant cet angle d'attaque, l'étude « **Un peu de place pour quelque chose** » détaille une expérimentation de travail social toute récente en la situant à contre-courant de dynamiques historiques à court, moyen et long termes : le renforcement massif du recours au numérique lors du confinement lié à la pandémie de Covid-19 en 2020, l'implémentation de la proactivité, de l'autonomisation, de l'individualisation et de la responsabilisation par la mise en place de l'État

social actif en 1999, et le développement d'une gestion des populations laborieuses par les États en plein essor industriel au 19^{ème} siècle. Geste à la fois pratique et revendicatif de la part des acteurs associatifs qui tentent de cette manière de produire des rapports augmentant la capacité d'action des usagers et de déjouer des mécanismes de domination administratifs, l'opération « **Place à nos droits** », telle qu'elle est présentée par ceux qui y ont participé, se pose ainsi en réponse aux problèmes qui ne sont pas visibles, donc non essentiels, en dépassant l'adaptabilité attendue des usagers des services sociaux depuis leur création, cela afin que ses ingrédients puisse servir ailleurs.

Au moyen de cette étude, le CFS se fait le relais de questionnements qui animent le milieu associatif à l'égard de contraintes devenues habituelles dans la mise en oeuvre de ses projets avec pour horizon de rester en adéquation avec les besoins du public.

La thématique « **Éducation populaire, émancipation et transformation sociale** » a pour but d'examiner les démarches d'éducation populaire génératrices d'émancipation en envisageant les processus par lesquels les savoirs d'expérience se trouvent valorisés, réappropriés et mobilisés en se confrontant à d'autres types de connaissances en vue d'engendrer une transformation sociale. Poursuivant cette voie de façon conceptuelle, l'étude « La parole populaire par-delà Rancière » explore la pensée égalitaire élaborée ces cinquante dernières années par Jacques Rancière à l'encontre d'une vision hiérarchisée qui tend à minorer du souvenir historique les discours émanant du peuple et, parce que ce dernier ne saurait pas ce qu'il dit, à en donner une interprétation destinée à les rendre scientifiquement audibles. Récusant ce savant dévoiement explicatif caractéristique des sciences humaines et sociales qui perpétue une logique de domination, le philosophe démonte les processus disqualifiant l'usage populaire de la parole et met au jour les débordements que celui-ci instaure par rapport aux lignes de partage du monde comme aux places assignées aux individus en fonction de l'usage dévolu au temps dont ils disposent. Au fil d'une oeuvre rendant çà et là toute son intelligibilité à une capacité d'énonciation émancipatrice parce qu'elle s'empare de mots qui n'étaient pas destinés aux gens du peuple et contribue de la sorte à leur subjectivation, il propose alors une lecture proprement démocratique de l'histoire.

C'est aussi un concept que l'analyse « **Ignorance ou description** » aborde pour ses résonances avec le travail social : celui de scalabilité, c'est-à-dire la propension de notre société à vouloir tout adapter à grande échelle dans le sens d'une standardisation, de traduire le particulier en général. Or si le terme vient de l'informatique, système de traduction permanente de données qui s'impose désormais au travail social, il implique d'ignorer les situations qui sont à la marge et ne sont pas généralisable ; l'alternative serait donc de pouvoir décrire ces situations, autrement dit de les penser à partir de leurs particularités non généralisables et de fonctionner avec d'autres savoirs que les objectivations administratives.

Avec cette étude et cette analyse, le CFS nourrit une critique des représentations couramment admises en interrogeant leurs ressorts à partir d'un déplacement de point de vue qui appelle une réflexion quant à la posture citoyenne.

Totalisant cette année 22 points, l'investigation de ces différents sujets ont en fin de compte surtout cherché à répondre à différents objectifs que le CFS a dévolu à son action à l'axe 3 : se mettre à disposition de personnes directement concernées par des situations d'injustice sociale, éclairer et soutenir des combats militants, étayer le regard critique sur des questions de société.

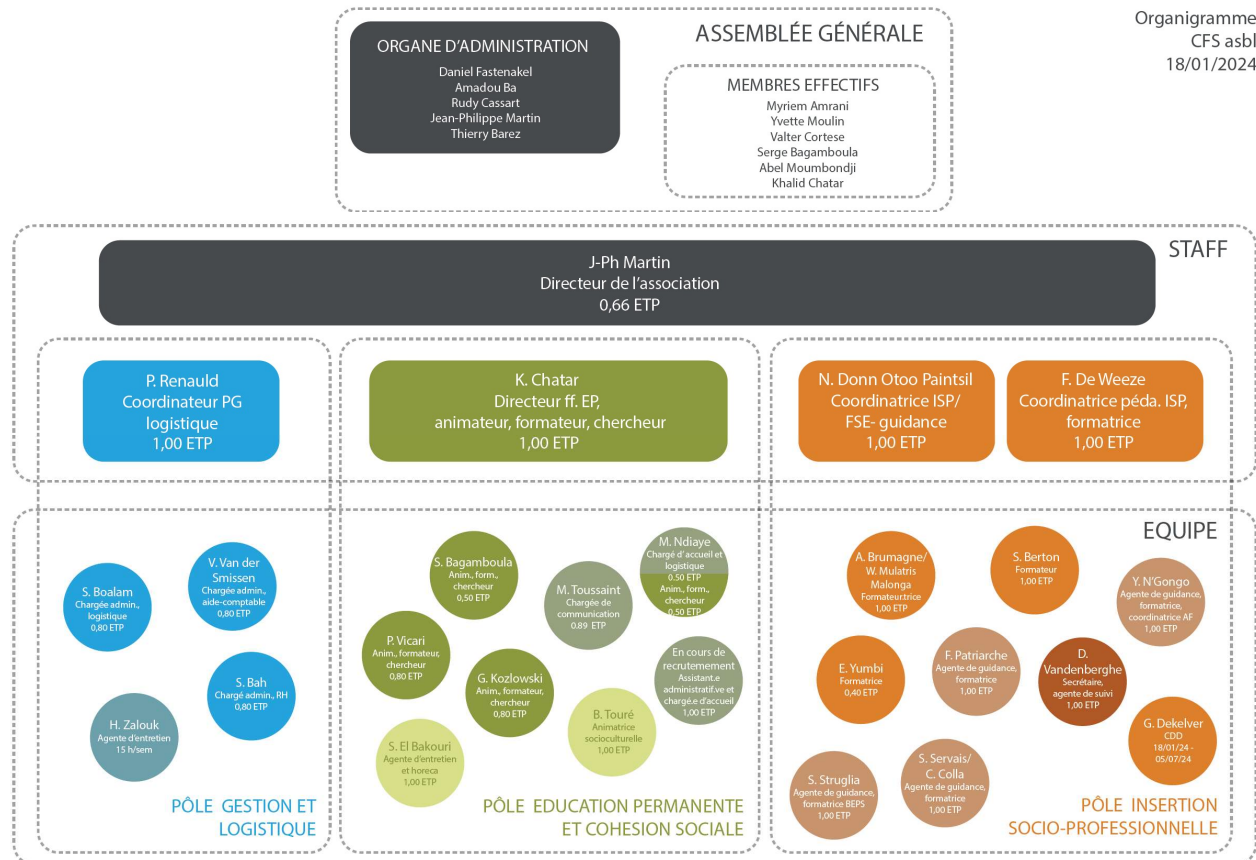
Pour conclure ce chapitre concernant l'EP/CS :

De manière générale, le volume de l'ensemble des activités a augmenté, tant en Education permanente qu'en Cohésion sociale. En termes de formations d'Education permanente, nous

clôturens l'année 2023 en comptabilisant un total de 1241h sur les 900h requises dans le cadre de notre agrément à l'axe 2. Parallèlement à la dimension quantitative, une part de plus en plus importante de nos activités s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et témoigne d'une véritable mobilisation de l'ensemble de l'équipe autour du projet de l'association.

Une équipe mobilisée ...

L'organigramme de CFS asbl est le suivant :



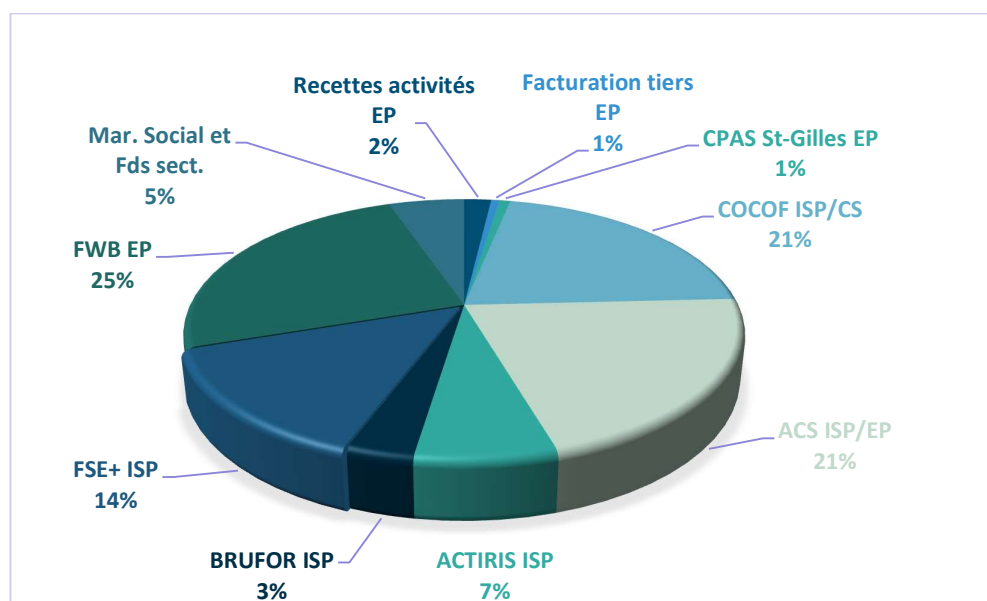
La direction générale, assurée par Jean-Philippe MARTIN, s'appuie sur le staff composé de 4 échelons 5 :

- Pôle EP-CS : Khalid CHATAR
- Pôle ISP : Fanny DE WEEZE et Nina DONN OTOO PAINTSIL
- Pôle Gestion-Logistique : Pierre RENAULD

Et il s'accompagne de la gestion et du fonctionnement des associations Starting-Block asbl (propriétaire des locaux occupés par le Pôle EP/CS) et Victoire 98 asbl (propriétaire des locaux occupés par les Pôles ISP et Gestion).

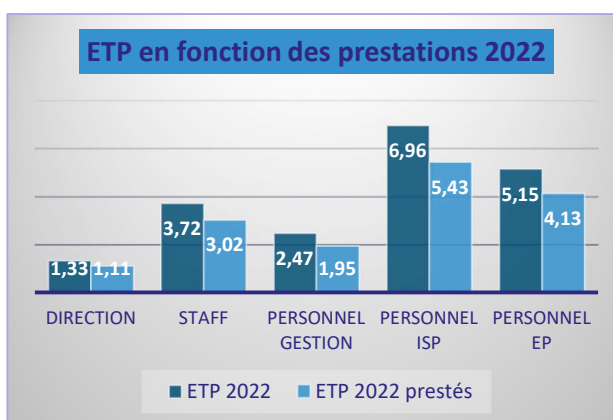
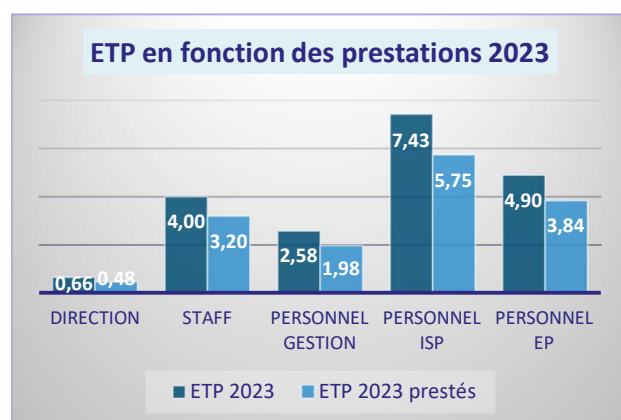
... mobilisant les principales ressources suivantes ...

Les ressources financières de notre association sont les suivantes (hors indemnités stagiaires payés par Brufor directement aux stagiaires ISP) :

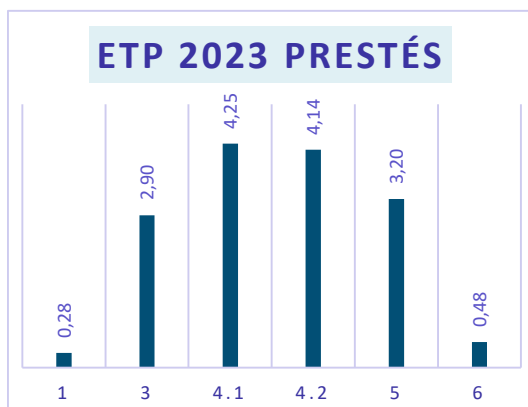


PRINCIPALES INFORMATIONS GRH 2023

Année	Trimestre	Catégorie	Volume de travail exprimé en équivalents temps plein	
			Manuels	Intellectuels
2023	1	362	0,39	19,31
2023	2	362	0,39	19,34
2023	3	362	0,39	19,13
2023	4	362	0,39	18,89

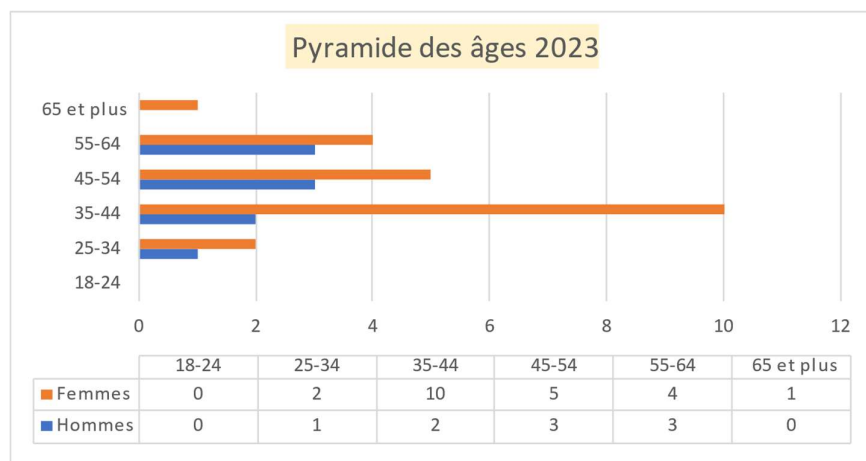


... et sont classifiées au niveau barémique de la manière suivante :

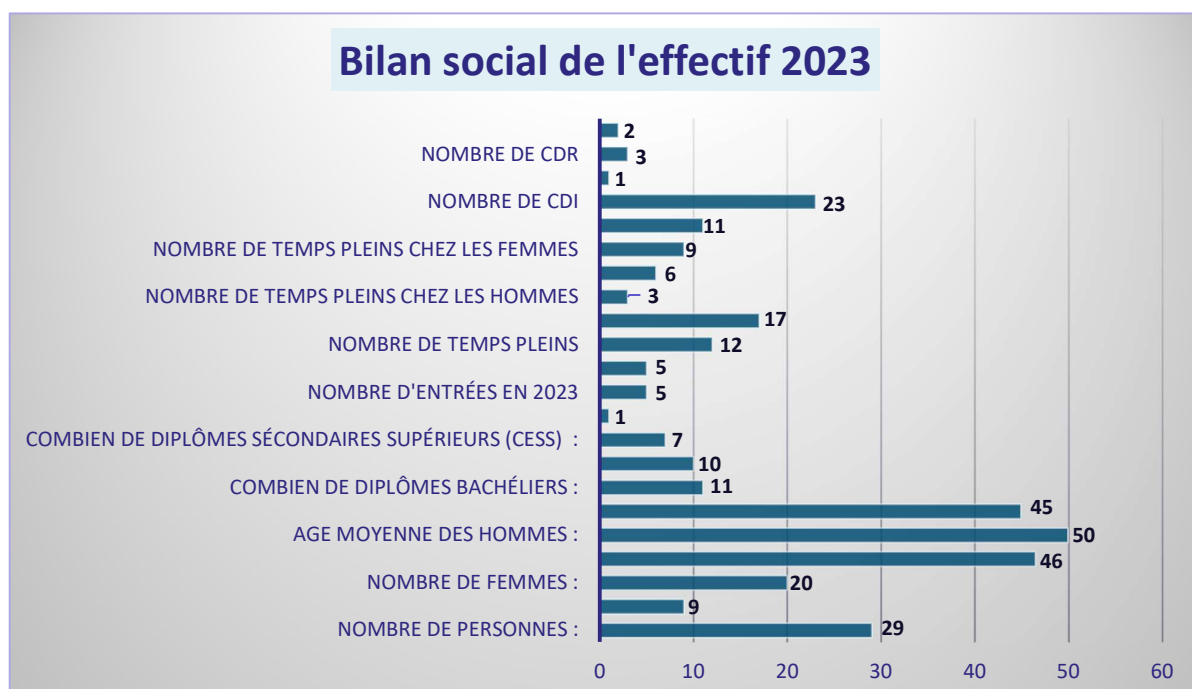


Echelon 6 : Direction
 Echelon 5 : Coordination pédagogique, de projet, administratif ou logistique et technique
 Echelon 4.2 : Formateur CI1, Agent de guidance si Universitaire au moment de l'engagement
 Echelon 4.1 : Formateur CI1, Agent de guidance, Assistant administratif et/ou financier si non-Universitaire au moment de l'engagement
 Echelon 3 : Formateur CI2, Agent de suivi, Assistant administratif ou Assistant logistique et technique si CESS à l'engagement
 Echelon 2 : Auxiliaire administratif, Agent d'entretien
 Echelon 1 : Technicien de surface

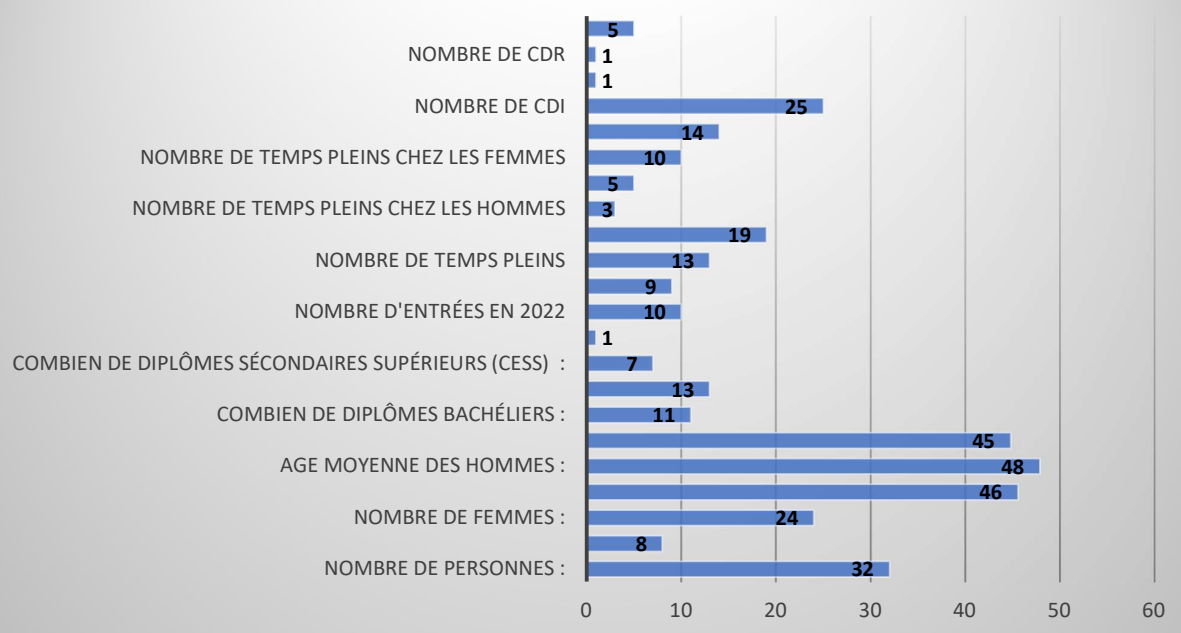
La pyramide des âges genrée se présente comme suit :



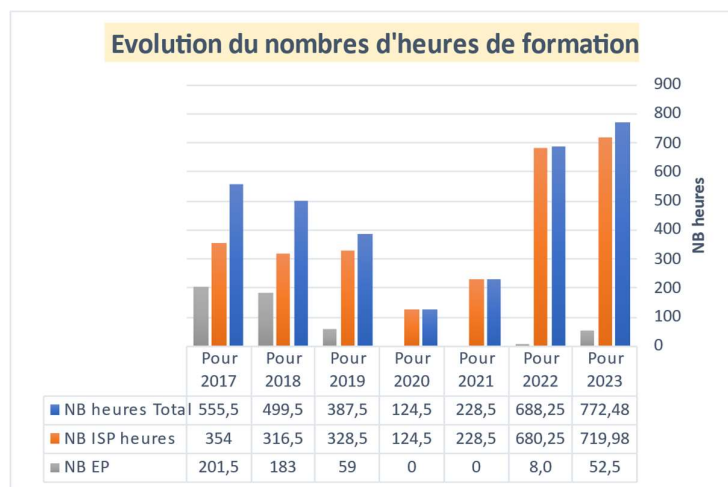
Nous pouvons constater que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 35-44 ans (12 travailleurs) avec celle des 55-64 ans (8 travailleurs).



Bilan social de l'effectif 2022

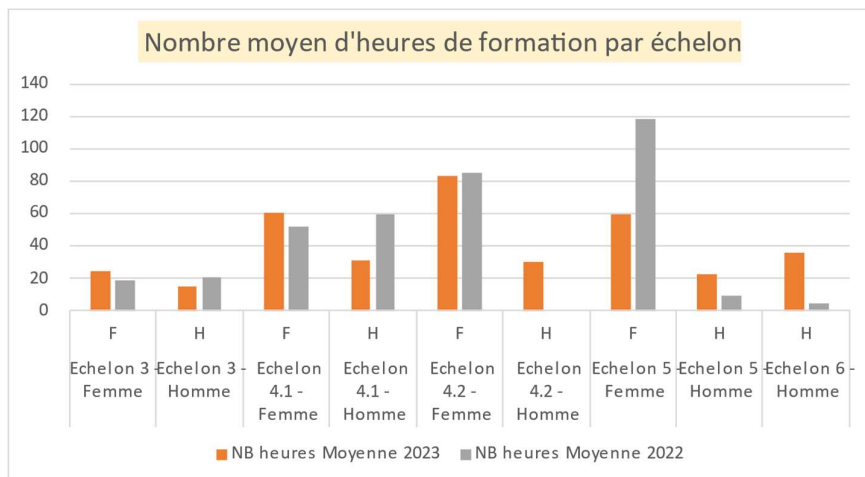


CFS dispose d'une charte de formation continue des travailleurs utilisée de la manière suivante en 2023 :

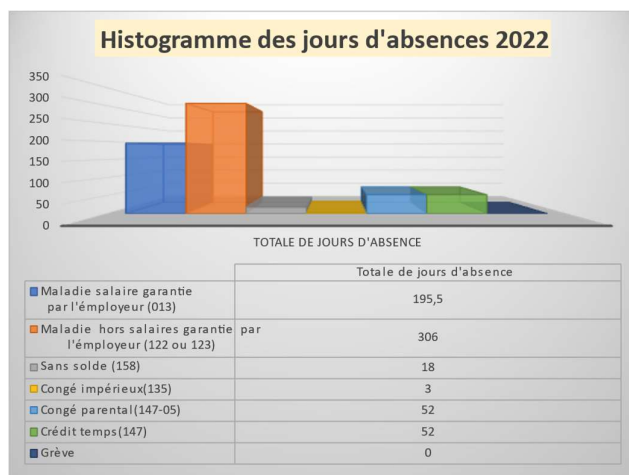
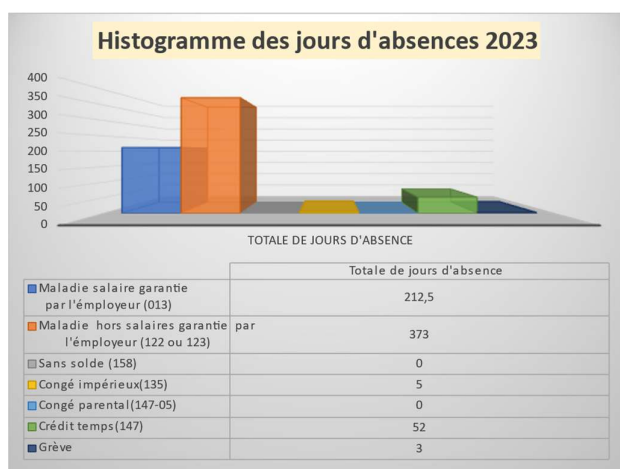


Le nombre d'heures a fortement augmenté après les années Covid mais très principalement au profit des travailleurs du Pôle ISP.

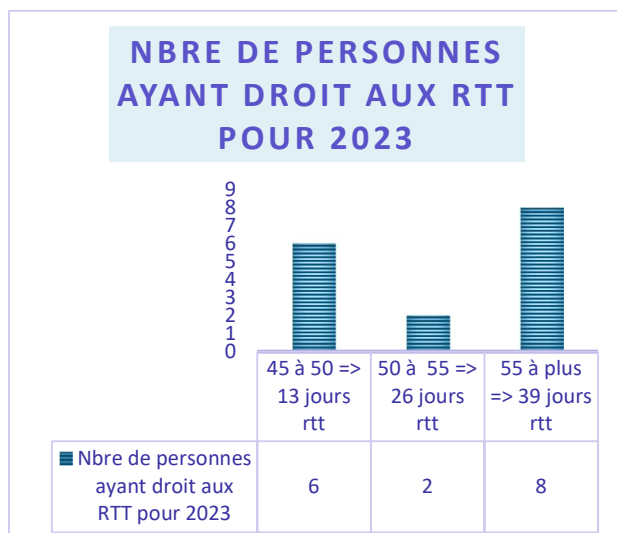
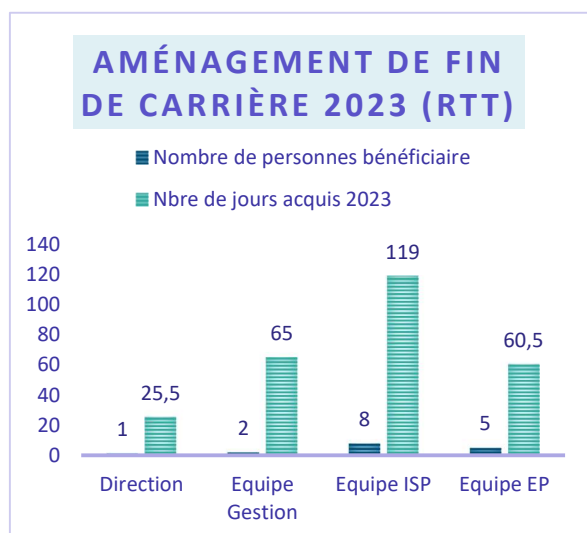
Avec une évolution de la répartition suivante selon les échelons :



Evolution des types d'absences :



Aménagement de fin de carrière à CFS :



Mandats au nom de CFS asbl ...

Les mandats suivants sont occupés pour compte de CFS asbl au sein des structures suivantes :

1. **FEBISP asbl** :

Au sein de l'AG :

- CFS asbl représentée par Jean-Philippe MARTIN, membre effectif *et Rudy CASSART, membre suppléant*

2. **FESEFA asbl** :

Au sein de l'AG :

- CFS asbl représentée par Jean-Philippe MARTIN

Au sein de la Chambre EP :

- CFS asbl représentée par Khalid CHATAR

3. **Mission Locale de Saint-Gilles asbl** :

Au sein de l'OA : *fin de mandat le 30/06/27*

- CFS asbl représentée par Jean-Philippe MARTIN

Au sein de l'AG :

- CFS asbl représentée par Jean-Philippe MARTIN

4. **Starting-Block asbl** :

Au sein de l'OA : *fin de mandats le 27/06/25*

- Rudy CASSART, Président, sur proposition de CFS
- Khalid CHATAR, administrateur sur proposition de CFS

Au sein de l'AG :

- CFS asbl représentée par Daniel FASTENAKEL
- Rudy CASSART, sur proposition de CFS asbl
- Khalid CHATAR, sur proposition de CFS asbl

5. **Victoire 98 asbl** :

Au sein de l'OA : *fin de mandats le 30/06/25*

- Rudy CASSART, Président, sur proposition de CFS
- Remplacement de Corinne TERWAGNE, Administratrice sur proposition de CFS qui a transmis sa démission fin août 2022
- Mandat d'administrateur(ice) vacant à pourvoir sur proposition de CFS

Au sein de l'AG :

- CFS asbl représentée par Daniel FASTENAKEL
- Rudy CASSART sur proposition de CFS asbl
- Mandat de membre à pourvoir sur proposition de CFS asbl
- Remplacement de Corinne TERWAGNE, membre sur proposition de CFS qui a transmis sa démission fin août 2022

6. **Copropriété ACPV26 (association de fait) :**

Au sein du Conseil de Copropriété : *mandats annuels décidés par l'AG de la Copropriété*

- Jean-Philippe MARTIN, Président

7. **Lire et Ecrire Bruxelles asbl :**

Au sein de l'AG :

- Khalid CHATAR qui représente CFS asbl

Merci pour votre lecture !